



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IME

Question écrite n° 62555

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les capacités d'accueil insuffisantes des instituts médico-éducatifs (IME) dans l'Ain. En effet, de nombreux enfants de ce département titulaires d'une orientation en IME par la CDES sont à l'heure actuelle toujours en attente d'un placement. En outre, on constate de plus en plus fréquemment une inadéquation entre l'offre en établissement et les besoins constatés. A titre d'exemple, il tient à lui signaler le cas d'un enfant atteint d'une maladie lysosomale (en l'occurrence la maladie de San Filippo) qui a dû faire l'objet d'une orientation vers des établissements plus adaptés à son handicap situés dans le département du Rhône, dont le déficit en places se révèle toutefois aussi important que dans l'Ain. De fait, à l'instar de beaucoup d'autres dans la région, les parents se montrent très désemparés quant à la prise en charge de leur enfant qui atteint l'âge de six ans et dont le handicap désormais trop lourd ne permet plus une intégration en milieu scolaire ouvert dès la rentrée de septembre prochain. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures d'urgence afin de remédier à ce déficit en places de plus en plus préoccupant dans les IME Rhône-Alpes, particulièrement dans l'Ain.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62555

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3493